

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

Nom : DASNIERES DE VEIGY

Prénom(s) : Charles Victor

Sexe : Homme

Date de naissance : 13-03-1863

Lieu de naissance : Algérie, Aumale

Cote(s) : LH//664/70

Lieu de conservation du dossier : Archives nationales ; site de Pierrefitte-sur-Seine

Mention sur la réutilisation des métadonnées: La mise en ligne de ces documents respecte les dispositions du décret n° 2018-1117 du 10 décembre 2018 relatif aux catégories de documents administratifs pouvant être rendus publics sans faire l'objet d'un processus d'anonymisation.Pour toute demande relative à vos droits en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de la Culture à l'adresse suivante :

https://www.culture.gouv.fr/Contact-protection-des-donnees-personnelles



DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

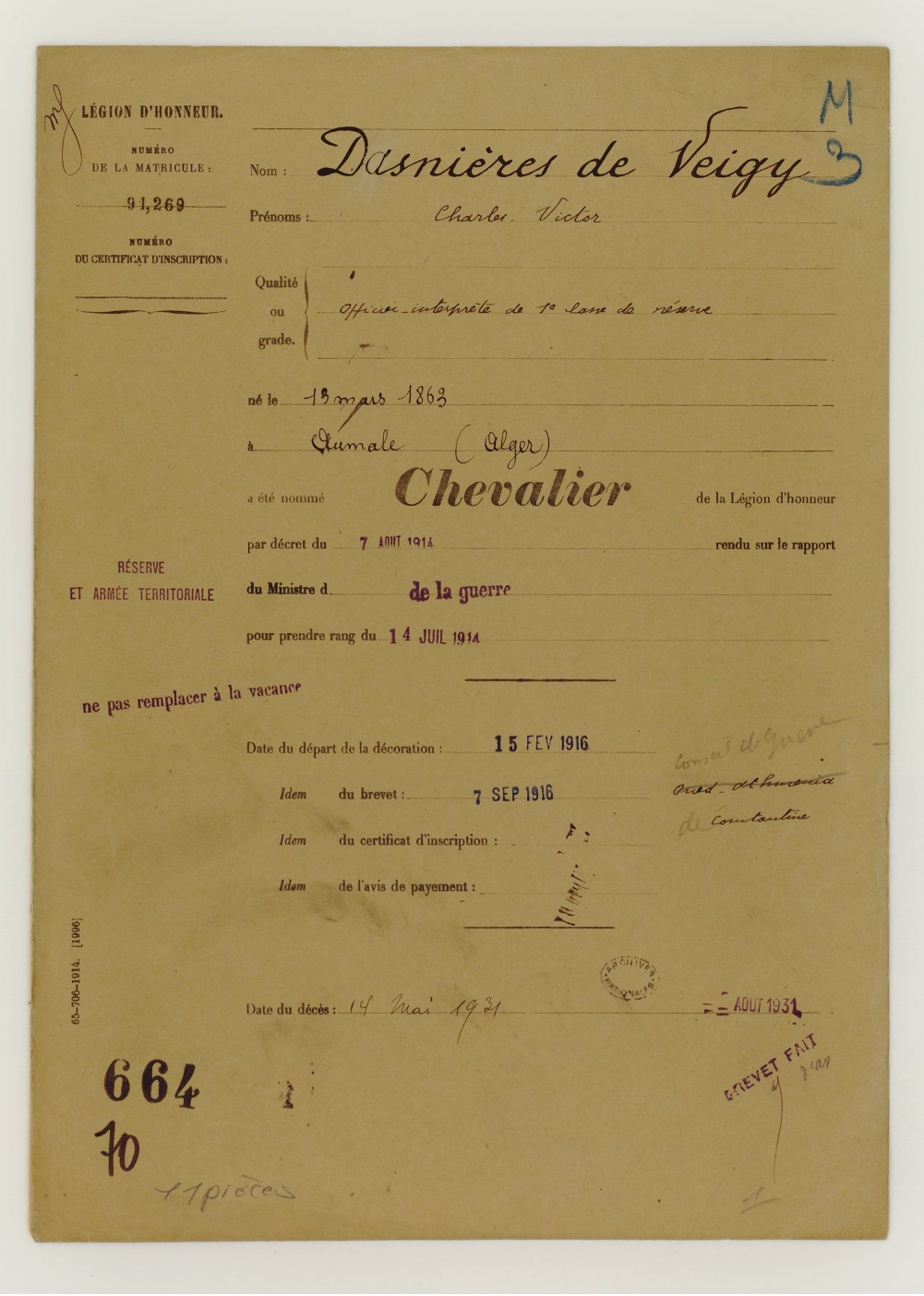

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 91,269

NUMÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION :

Nom : Dasnières de Veigy

Prénoms : Charles Victor

Qualité ou grade. Officier-interprète de 1e classe de réserve

né le 13 mars 1863

à Aumale (Alger)

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur

par décret du 7 AOUT 1914 rendu sur le rapport

du Ministre de la guerre

pour prendre rang du 14 JUIL 1914

RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE

ne pas remplacer à la vacance

Date du départ de la décoration : 15 FEV 1916

Idem du brevet : 7 SEP 1916

Idem du certificat d'inscription :

Idem de l'avis de payement :

Conseil de Guerre

~~Ord. d'Hunania~~

de Constantine

Date du décès : 14 Mai 1931 — AOUT 1931

BREVET FAIT

664

70

11 pièces

65-706-1914. [1996]

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

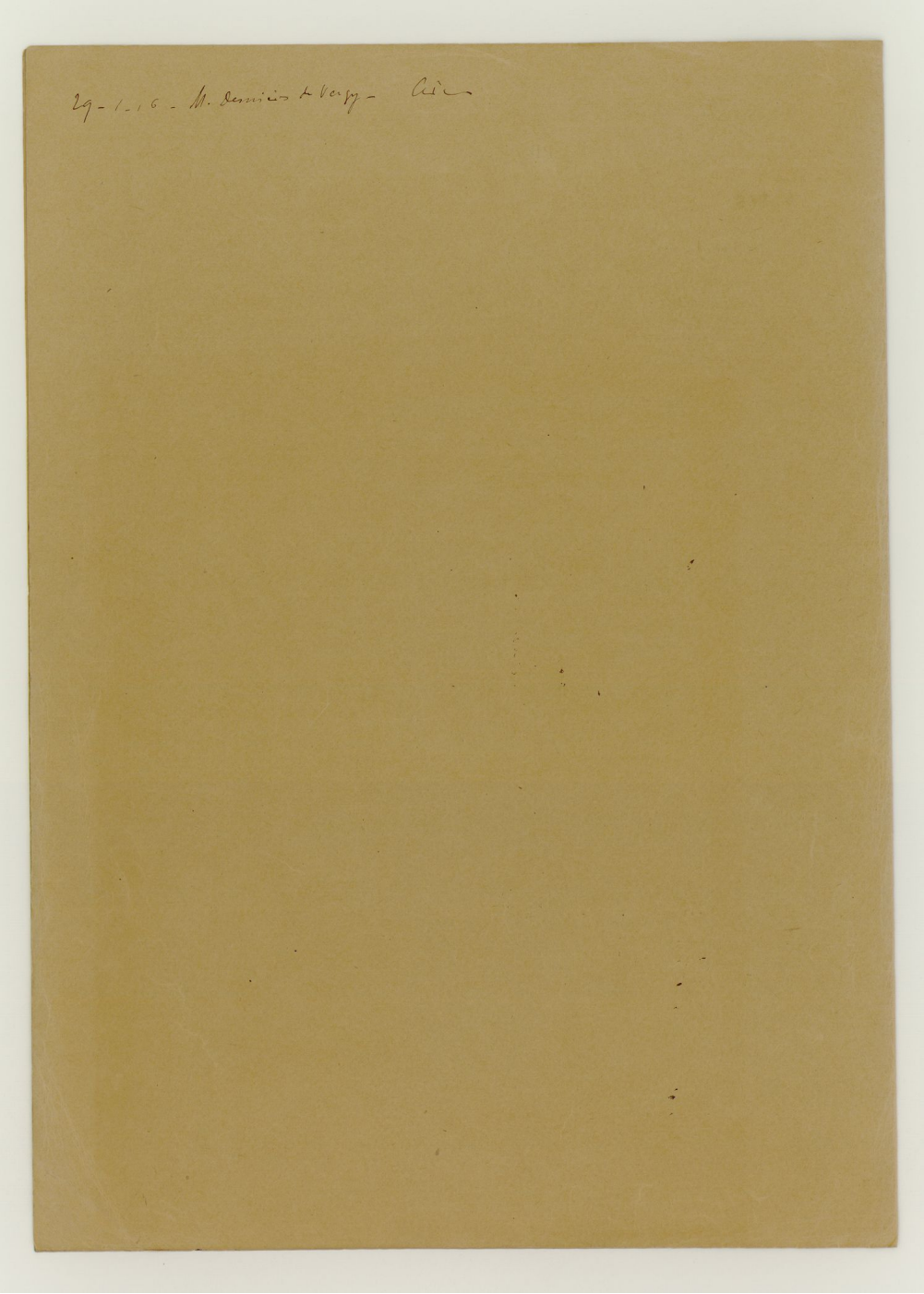

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

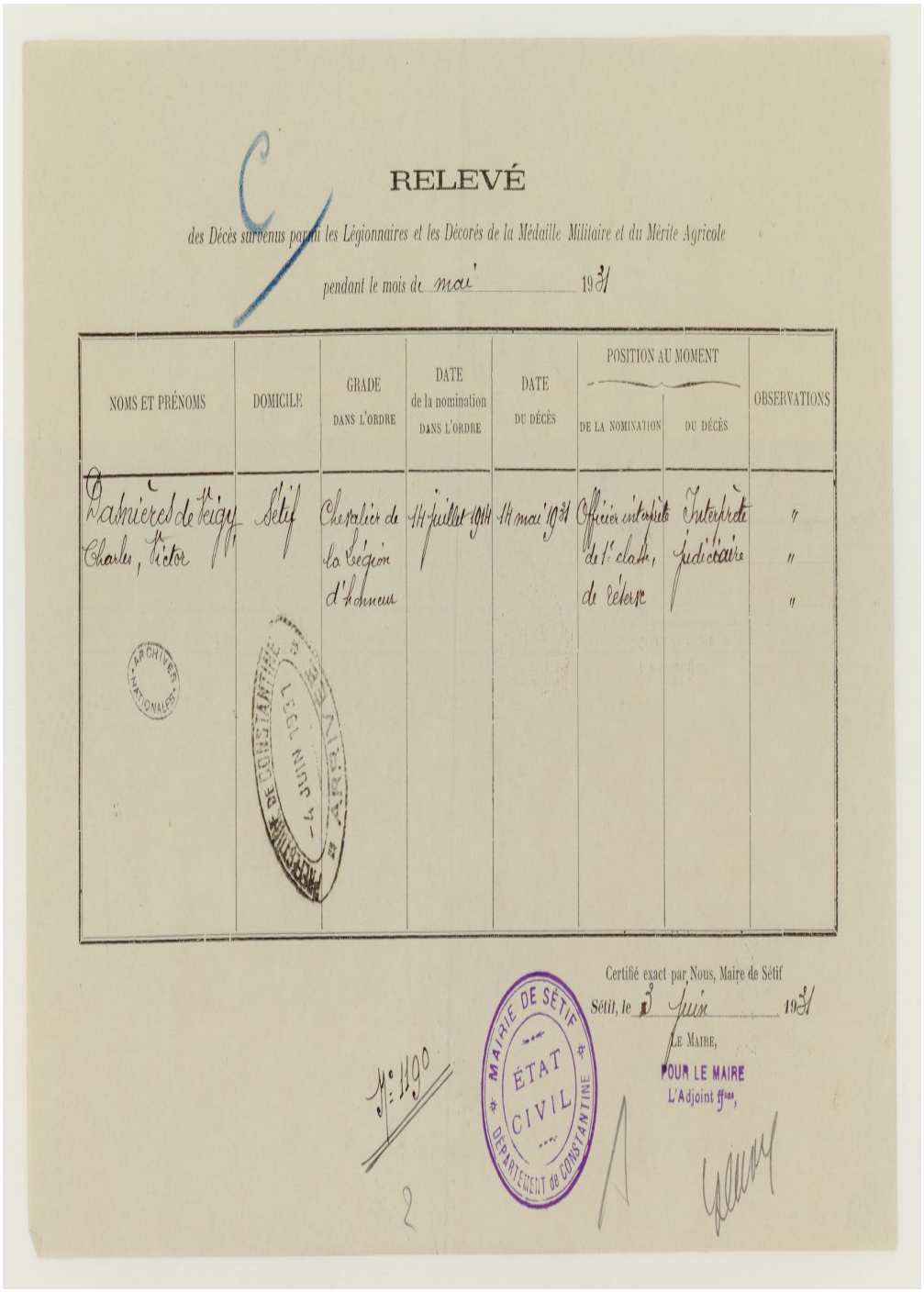

RELEVÉ

des Décès survenus parmi les Légionnaires et les Décorés de la Médaille Militaire et du Mérite Agricole

pendant le mois de mai 1931

NOMS ET PRÉNOMS	DOMICILE	GRADE DANS L'ORDRE	DATE de la nomination DANS L'ORDRE	DATE DU DÉCÈS	POSITION AU MOMENT DE LA NOMINATION	POSITION AU MOMENT DU DÉCÈS	OBSERVATIONS
Dasnières de Veigy Charles, Victor	Sétif	Chevalier de la Légion d'honneur	14 juillet 1914	14 mai 1931	Officier interprète de 1re classe, de réserve	Interprète judiciaire	"

Certifié exact par Nous, Maire de Sétif

Sétif, le 1er juin 1931

LE MAIRE,

POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué,

MAIRIE DE SÉTIF * DÉPARTEMENT de CONSTANTINE * ÉTAT CIVIL

N°: 1190

2



DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

Résumé des services

Mr Dasnières de Veigy, Charles Victor.

né le 13 mars 1863 à Aumale, canton du dit, département d'Alger, actuellement Officier Interprète de 1ère classe de réserve, attaché au Conseil de Guerre de la Division de Constantine.

Désignation des différents corps où il a servi.	Grades successivement obtenus.	Titres & Décorations	Emplois civils.
Tunis Etat major 1882 Sousse, bureau de renseignements 15 janvier 1883 Tozeur d° d° d° 8 mars 1883 Kairouan d° d° d° 8 octobre 1883 Batna, bureau arabe 29 novembre 1883 Khenchela d° d° 22 décembre 1884 Biskra d° d° 4 avril 1885 Eloued d° d° 28 juin 1885 Constantine Etat major 12 novembre 1886 Biskra bureau arabe 20 février 1889 Khenchela d° d° 15 juillet 1893 Passé dans le cadre de réserve en 1896. Mobilisé le 2 août, attaché à l'Etat major de la subdivision de Sétif – Envoyé sur le front le 13 décembre 1914. Evacué pour cause de maladie et nommé au Conseil de Guerre de la Division de Constantine le 4 décembre 1915.	Interprète militaire auxiliaire de 2e classe 13 décembre 1882. de 1ère classe le 18 décembre 1890 Officier interprète de 2e classe 14 mars 1896. Officier interprète de 1ère classe, réserve du 21 juin 1911.	Chevalier de la Légion d'Honneur. Décret du 7 août 1914 Officier du Nichan Iftikhar. Médaille coloniale (Tunisie). Lettre de félicitation de Mr le Sr Secrétaire d'Etat de la Guerre en date du 11 août 1910 pour avoir, comme président de la Société de tir d'oued Athménia, contribué à l'œuvre de préparation militaire	Interprète judiciaire à Kairouan, décret du 19 octobre 1895. Juge de Paix suppléant à Kairouan, décret du 19 octobre 1895. Interprète judiciaire à Oued Athménia 1906. à Tedj Mrala 1915.

Constantine le 9 février 1916.

Dasnières de Veigy

3

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

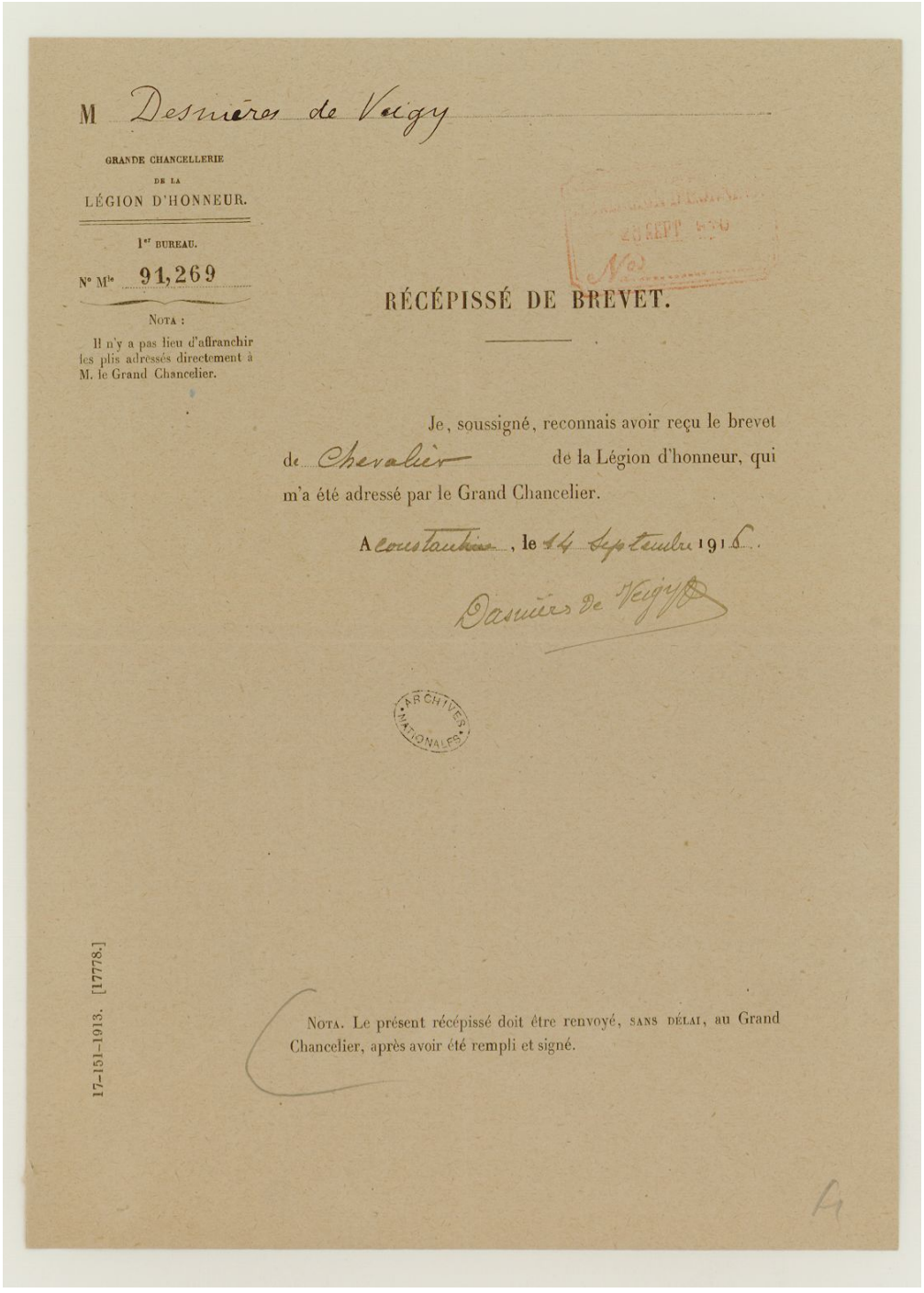

M Dasnières de Veigy

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.

N° M. 91,269

NOTA :
Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.

RÉCÉPISSÉ DE BREVET.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu le brevet de Chevalier de la Légion d'honneur, qui m'a été adressé par le Grand Chancelier.

A Constantine, le 14 Septembre 1916.

Dasnières de Veigy

ARCHIVES NATIONALES

17-151-1913. [17778.]

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé, SANS DÉLAI, au Grand Chancelier, après avoir été rempli et signé.

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

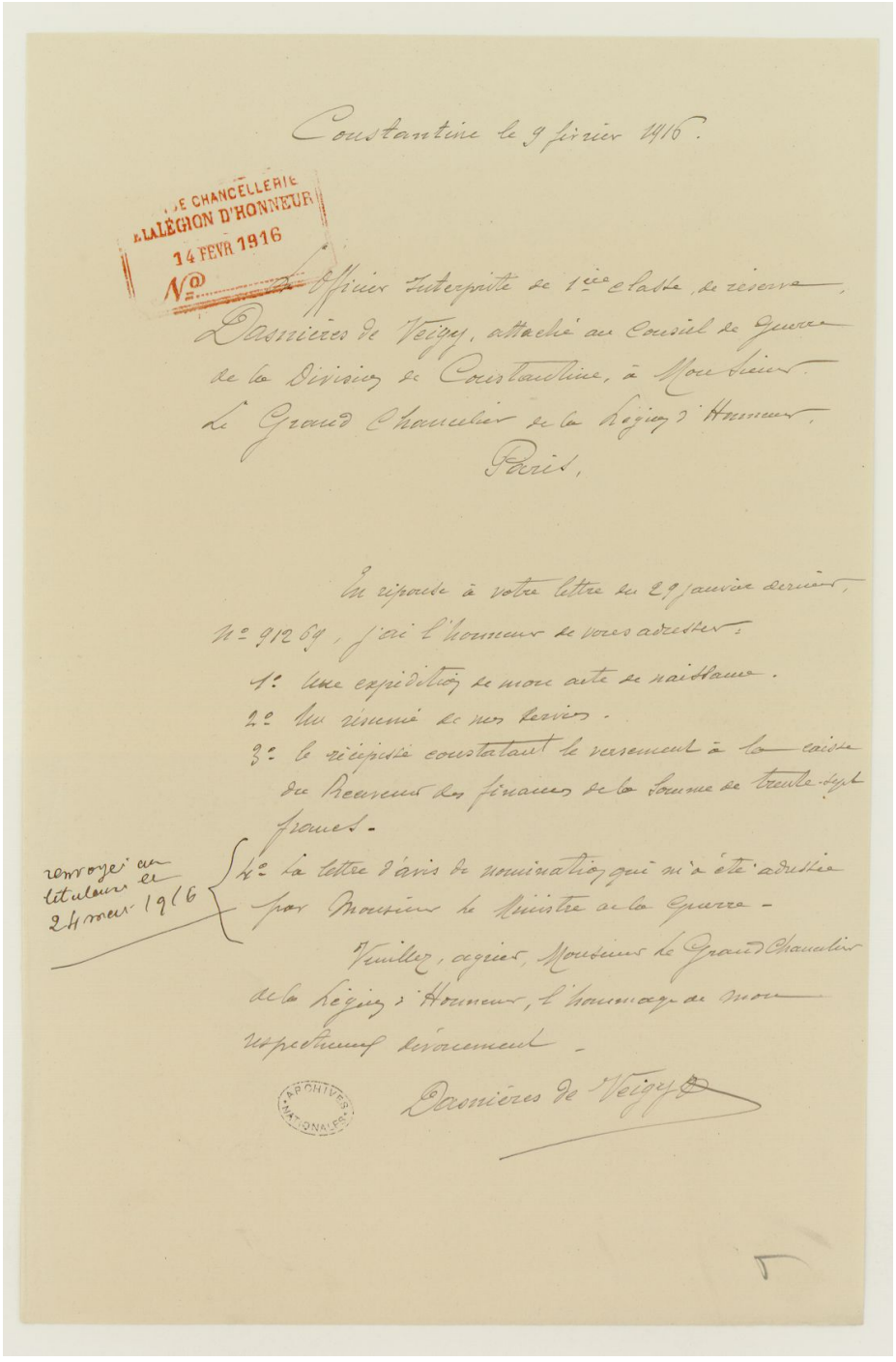

Constantine le 9 février 1916.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR
14 FEVR 1916
N°

Officier interprète de 1ère classe de réserve,
Dasnières de Veigy, attaché au Conseil de Guerre
de la Division de Constantine, à Monsieur
Le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur,
Paris,

En réponde à votre lettre du 29 janvier dernier,
n° 912 69, j'ai l'honneur de vous adresser :
1° une expédition de mon acte de naissance.
2° un résumé de mes services.
3° le récépissé constatant le versement à la caisse
du Receveur des finances de la somme de trente-sept
francs.
4° la lettre d'avis de nomination qui m'a été adressée
par Monsieur le Ministre de la Guerre.

renvoyé au titulaire le 24 février 1916

Veuillez, agréer, Monsieur le Grand Chancelier
de la Légion d'Honneur, l'hommage de mon
respectueux dévouement.

ARCHIVES NATIONALES

Dasnières de Veigy



DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

M Dasnières de Veigy, officier interprète de 1re cl. de réserve

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.

N° Mle 91,269

NOTA :
Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.
Le brevet sur parchemin sera adressé ultérieurement à l'intéressé.

19e CORPS D'ARMÉE
18 FEV. 1916
Bureau - Mle

Oued. Athmenia
(Constantine)

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu la décoration de Chevalier de la Légion d'honneur, qui m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

A Constantine, le 23 février 1916.

Dasnières de Veigy

ARCHIVES NATIONALES

75-662-1914. [18152]

NOTA. — Le présent récépissé doit être renvoyé au Grand Chancelier après avoir été rempli et signé. (Les militaires doivent le renvoyer avec les pièces réglementaires.)

6

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

19e Corps d'Armée
Division de Constantine.
Etat-Major.
N° 11761

Constantine, le 13 Mars 1916.

Le Général Baschung,
Commandant la Division de Constantine à Mr le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur
Paris

Bordereau d'envoi.

Désignation des Pièces.	Nombre	Observations
- Procès-verbal de réception de M. l'Officier Interprète de 1re classe Dasnières de Veigy en qualité de Chevalier de la Légion d'honneur	1	
- Récépissé de la décoration	1	
	2	

ARCHIVES NATIONALES

P.O. Le Chef d'Etat-Major,

Naulin

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

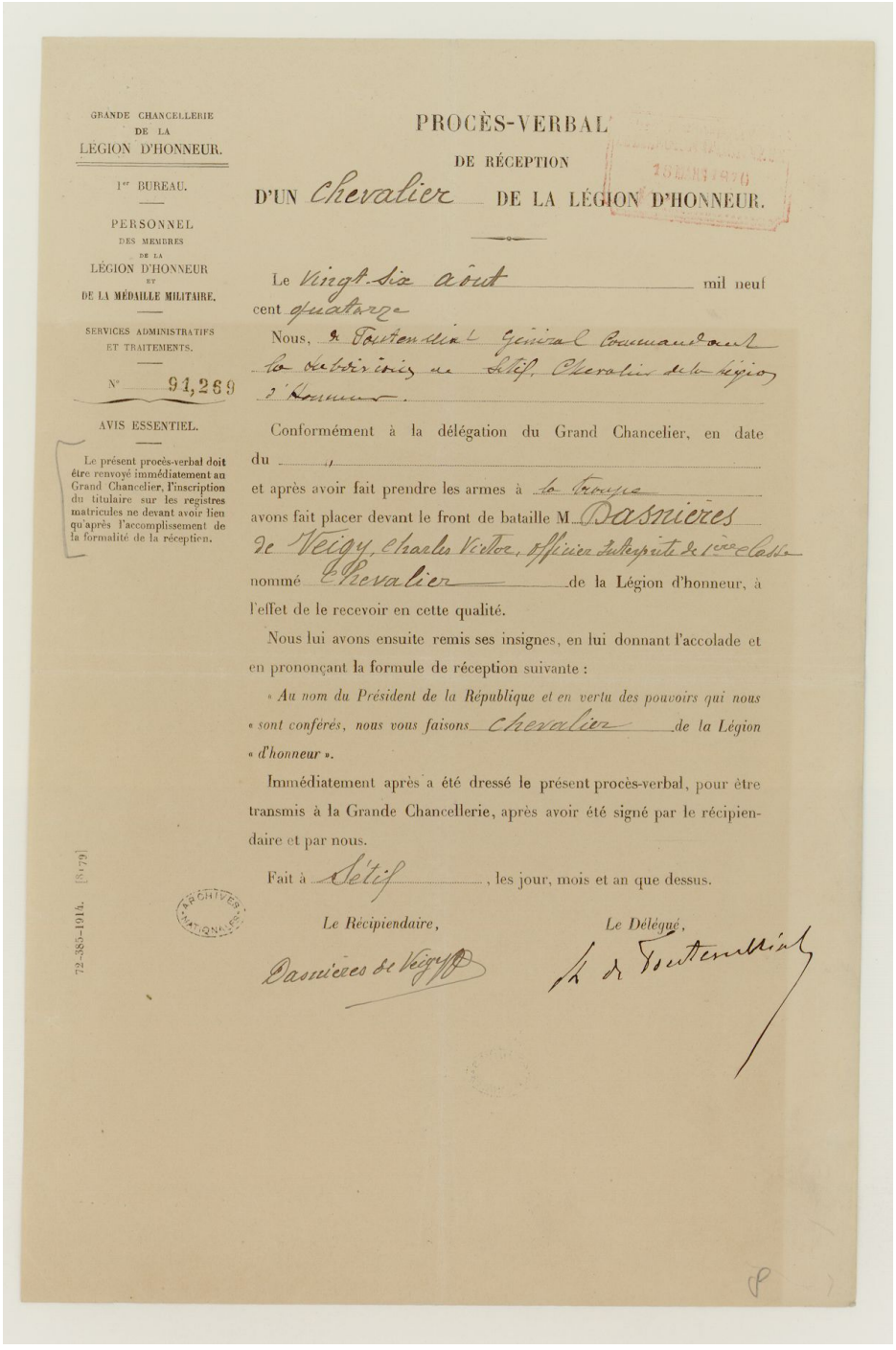

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES
DE LA
LÉGION D'HONNEUR
ET
DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

SERVICES ADMINISTRATIFS
ET TRAITEMENTS.

N° 94,269

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION
D'UN Chevalier DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le Vingt-Six août mil neuf cent quatorze

Nous, le Lieutenant Général Commandant la 8e Brigade de Sétif, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du ,

et après avoir fait prendre les armes à la troupe

avons fait placer devant le front de bataille M. Dasnières de Veigy, Charles Victor, Officier d'Infanterie de 2ème classe

nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :

« *Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous* « *sont conférés, nous vous faisons* Chevalier de la Légion « *d'honneur* ».

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à Sétif, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, *Le Délégué,*

Dasnières de Veigy

72-385-1914. [8179]

ARCHIVES NATIONALES

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

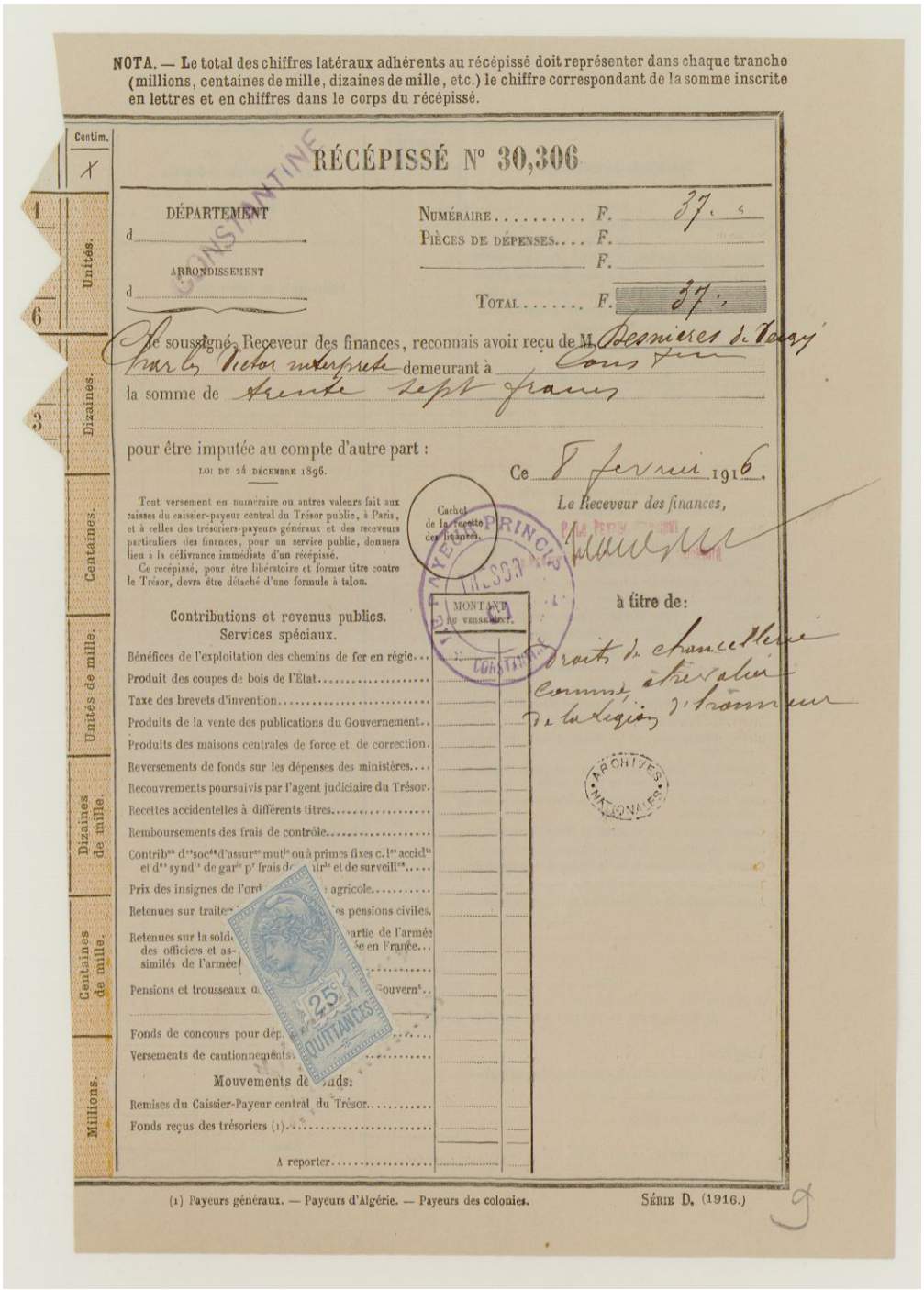

NOTA. — Le total des chiffres latéraux adhérents au récépissé doit représenter dans chaque tranche (millions, centaines de mille, dizaines de mille, etc.) le chiffre correspondant de la somme inscrite en lettres et en chiffres dans le corps du récépissé.

Centim. X

1 Unités. 6 Dizaines. 3 Centaines. Unités de mille. Dizaines de mille. Centaines de mille. Millions.

RÉCÉPISSÉ N° 30,306

DÉPARTEMENT d

ARRONDISSEMENT d

NUMÉRAIRE..... F. 37.
PIÈCES DE DÉPENSES.... F.
F.
TOTAL..... F. 37.

Le soussigné, Receveur des finances, reconnais avoir reçu de M. Dasnieres de Veigy Charles Victor interprète demeurant à Constantine la somme de trente sept francs

pour être imputée au compte d'autre part :

LOI DU 24 DÉCEMBRE 1896.

Tout versement en numéraire ou autres valeurs fait aux caisses du caissier-payeur central du Trésor public, à Paris, et à celles des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances, pour un service public, donnera lieu à la délivrance immédiate d'un récépissé.
Ce récépissé, pour être libératoire et former titre contre le Trésor, devra être détaché d'une formule à talon.

Ce 8 février 1916.

Le Receveur des finances,

Cachet de la recette des finances.

MONTANT DU VERSEMENT.

à titre de:
droits de chancellerie comme chevalier de la légion d'honneur

Contributions et revenus publics.
Services spéciaux.

Bénéfices de l'exploitation des chemins de fer en régie...
Produit des coupes de bois de l'État.....
Taxe des brevets d'invention.....
Produits de la vente des publications du Gouvernement..
Produits des maisons centrales de force et de correction.
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères....
Recouvrements poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor.
Recettes accidentelles à différents titres.....
Remboursements des frais de contrôle.....
Contrib^ns d^es soc^és d'assur^ces mut^les ou à primes fixes c. l^es accid^ts et d^es synd^ts de gar^ce p^r frais d^e surv^ir^ce et de surveill^ce.....
Prix des insignes de l'ord... agricole.....
Retenues sur traite... ...es pensions civiles.
Retenues sur la sold... ...artie de l'armée des officiers et as- ...e en France... similés de l'armée.....
Pensions et trousseaux d... ...ouvern^t...
Fonds de concours pour dép.....
Versements de cautionnements.....

Mouvements de fonds:

Remises du Caissier-Payeur central du Trésor.....
Fonds reçus des trésoriers (1).....
A reporter.....

(1) Payeurs généraux. — Payeurs d'Algérie. — Payeurs des colonies.

SÉRIE D. (1916.)

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

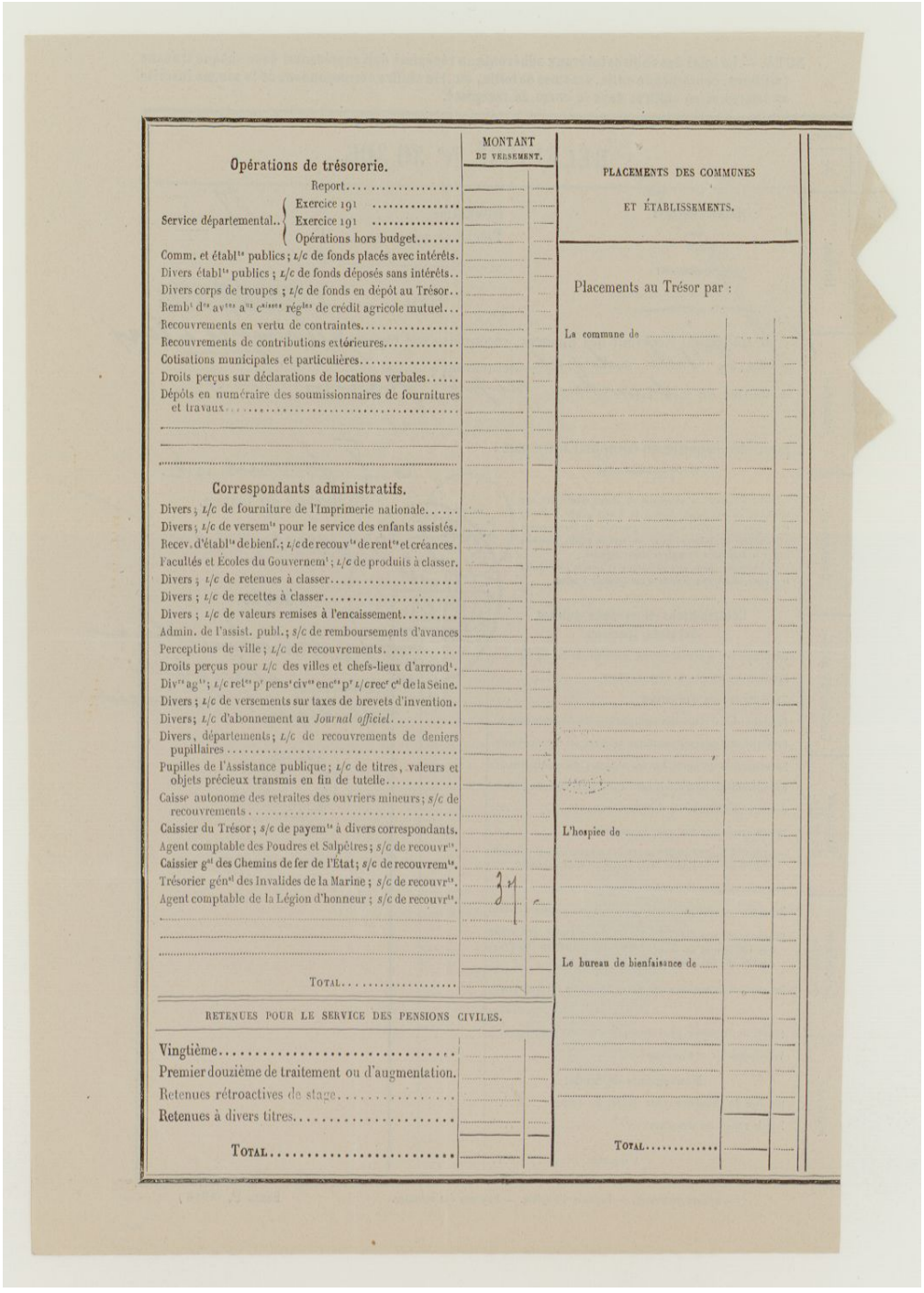

Opérations de trésorerie.	MONTANT DU VERSEMENT.		PLACEMENTS DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS.		
Report					
Service départemental.. Exercice 191					
Service départemental.. Exercice 191					
Service départemental.. Opérations hors budget					
Comm. et établ[ts] publics ; r/c de fonds placés avec intérêts.			Placements au Trésor par :		
Divers établ[ts] publics ; r/c de fonds déposés sans intérêts.					
Divers corps de troupes ; r/c de fonds en dépôt au Trésor					
Remb[t] d[es] av[ces] a[ux] c[ais]ses rég[les] de crédit agricole mutuel					
Recouvrements en vertu de contraintes			La commune de		
Recouvrements de contributions extérieures					
Cotisations municipales et particulières					
Droits perçus sur déclarations de locations verbales					
Dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux					
Correspondants administratifs.					
Divers ; r/c de fourniture de l'Imprimerie nationale					
Divers ; r/c de versem[ts] pour le service des enfants assistés					
Recev. d'établ[ts] de bienf. ; r/c de recouv[ts] de rent[es] et créances					
Facultés et Écoles du Gouvernem[t] ; r/c de produits à classer					
Divers ; r/c de retenues à classer					
Divers ; r/c de recettes à classer					
Divers ; r/c de valeurs remises à l'encaissement					
Admin. de l'assist. publ. ; s/c de remboursements d'avances					
Perceptions de ville ; r/c de recouvrements					
Droits perçus pour r/c des villes et chefs-lieux d'arrond[ts]					
Div[es] ag[ts] ; r/c rel[ts] p[r] pens[s] civ[es] enc[es] p[r] r/crec[s] c[ie] de la Seine					
Divers ; r/c de versements sur taxes de brevets d'invention					
Divers ; r/c d'abonnement au *Journal officiel*					
Divers, départements ; r/c de recouvrements de deniers pupillaires					
Pupilles de l'Assistance publique ; r/c de titres, valeurs et objets précieux transmis en fin de tutelle					
Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs ; s/c de recouvrements					
Caissier du Trésor ; s/c de payem[ts] à divers correspondants			L'hospice de		
Agent comptable des Poudres et Salpêtres ; s/c de recouvr[ts]					
Caissier g[al] des Chemins de fer de l'État ; s/c de recouvrem[ts]					
Trésorier gén[al] des Invalides de la Marine ; s/c de recouvr[ts]	3 21				
Agent comptable de la Légion d'honneur ; s/c de recouvr[ts]					
			Le bureau de bienfaisance de		
TOTAL					
RETENUES POUR LE SERVICE DES PENSIONS CIVILES.					
Vingtième					
Premier douzième de traitement ou d'augmentation					
Retenues rétroactives de stage					
Retenues à divers titres					
TOTAL			TOTAL		

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

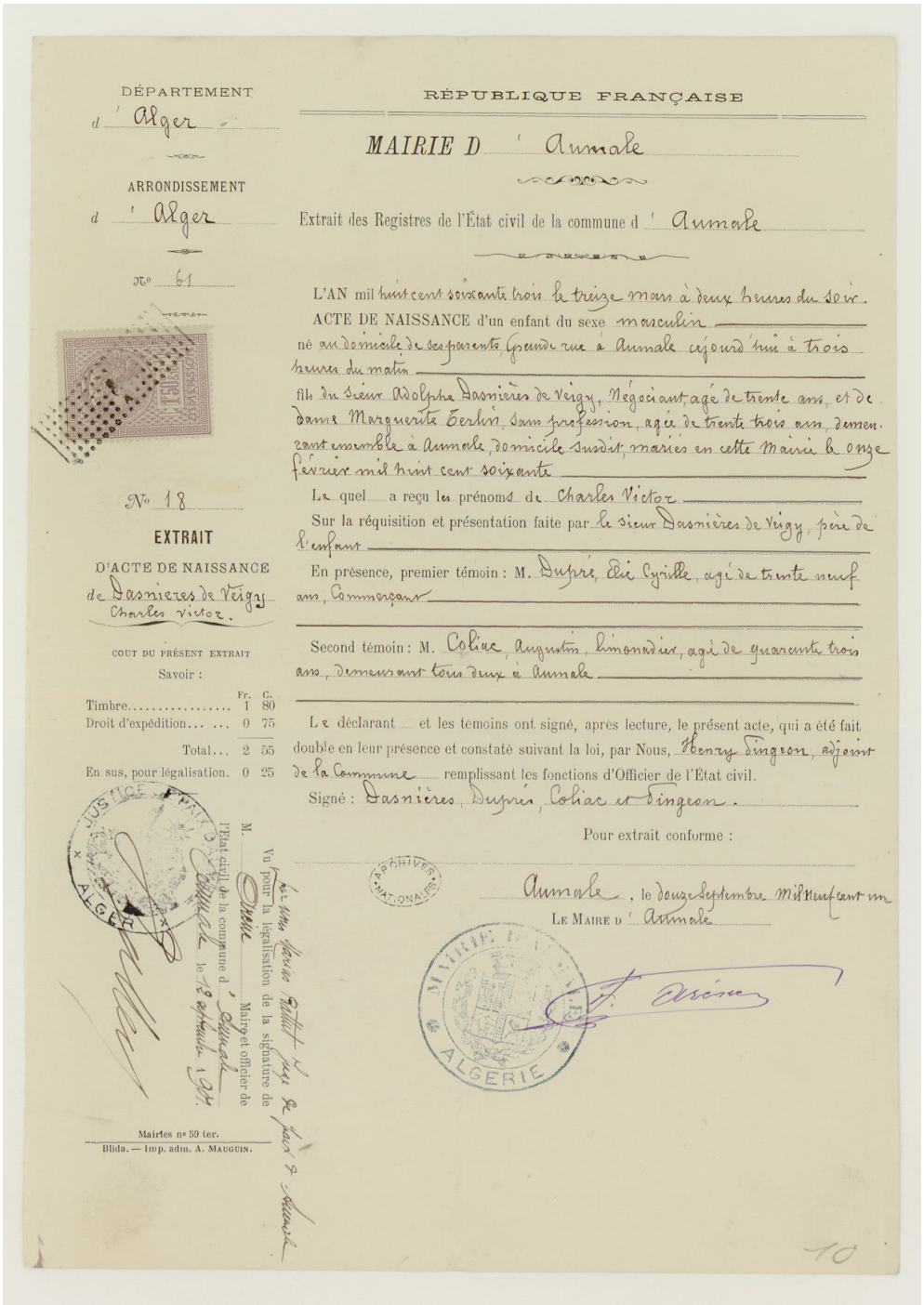

DÉPARTEMENT
d ' Alger

ARRONDISSEMENT
d ' Alger

n° 61

N° 18

EXTRAIT
D'ACTE DE NAISSANCE
de Dasnieres de Veigy
Charles Victor.

COUT DU PRÉSENT EXTRAIT
Savoir :

	Fr.	c.
Timbre.....	1	80
Droit d'expédition... ...	0	75
Total...	2	55
En sus, pour légalisation.	0	25

Mairies n° 59 ter.
Blida. — Imp. adm. A. MAUGUIN.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D ' Aumale

Extrait des Registres de l'État civil de la commune d ' Aumale

L'AN mil huit cent soixante trois le treize mars à deux heures du soir.
ACTE DE NAISSANCE d'un enfant du sexe masculin
né au domicile de ses parents, Grande rue à Aumale aujourd'hui à trois heures du matin
fils du Sieur Adolphe Dasnières de Veigy, Négociant, agé de trente ans, et de Dame Marguerite Berlin, Sans profession, agée de trente trois ans, demeurant ensemble à Aumale, domicile susdit, mariés en cette Mairie le onze février mil huit cent soixante
Le quel a reçu les prénoms de Charles Victor
Sur la réquisition et présentation faite par le Sieur Dasnières de Veigy, père de l'enfant
En présence, premier témoin : M. Dupré, Eli Cyrille, agé de trente neuf ans, Commerçant
Second témoin : M. Coliac, Augustin, limonadier, agé de quarante trois ans, demeurant tous deux à Aumale
Le déclarant et les témoins ont signé, après lecture, le présent acte, qui a été fait double en leur présence et constaté suivant la loi, par Nous, Henry Dingeon, adjoint de la Commune remplissant les fonctions d'Officier de l'État civil.
Signé : Dasnières, Dupré, Coliac et Dingeon.

Pour extrait conforme :

Aumale, le douze Septembre Mil neuf cent un
Le Maire d ' Aumale

JUSTICE DE PAIX ALGER

Vu pour la légalisation de la signature de M. Dingeon
Maire et officier de l'État civil de la commune d ' Aumale le 12 septembre 1901

ARCHIVES NATIONALES

ALGERIE

DASNIERES DE VEIGY Charles Victor **N° de la notice** : L0664070

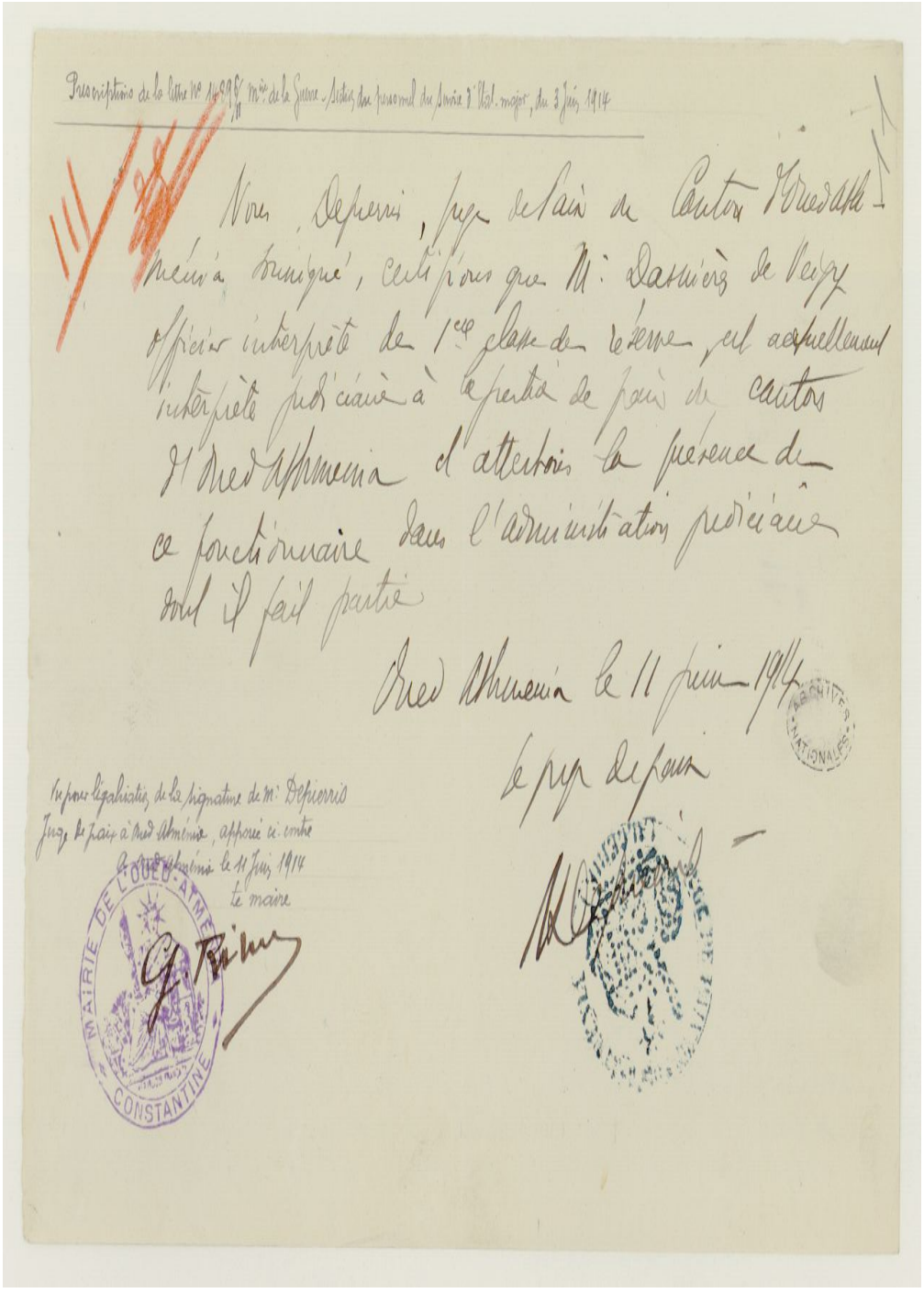

Prescriptions de la lettre N° 14898/11 Mre de la Guerre - Section du personnel du Service d'État-major, du 3 Juin 1914

Nous, Depierris, juge de paix du Canton d'Oued Athménia soussigné, certifions que M. Dasnières de Veigy officier interprète de 1re classe de réserve, est actuellement interprète judiciaire à la justice de paix du canton d'Oued Athmenia et attestons la présence de ce fonctionnaire dans l'administration judiciaire dont il fait partie

Oued Athmenia le 11 juin 1914

Le juge de paix

Vu pour légalisation de la signature de M. Depierris Juge de paix à Oued Athménia, apposée ci-contre à Oued Athménia le 11 Juin 1914
Le maire

MAIRIE DE L'OUED-ATMÉ CONSTANTINE

ARCHIVES NATIONALES